

Français

ÉDUCATION À VOIX HAUTE

Plaidoyer et Redevabilité Sociale

Appel à propositions Avril 2020

Lignes directrices pour les requérants

Composante opérationnelle 2 (CO2) : Renforcer le rôle de la société civile dans la promotion de la transparence et de la responsabilité de la politique nationale du secteur de l'éducation et de sa mise en œuvre.

INDICE

1. Qu'est-ce que c'est l'Éducation à Voix Haute ?
2. Que peut être financé dans le cadre de cet appel à propositions ?
3. Qui peut postuler à Cet Appel à Propositions ?
4. Pour quel montant et durée de financement est-il possible de faire une demande ?
5. Comment postuler ?
6. Que rechercherons-nous dans les propositions de projet ?
7. Comment le processus d'évaluation se déroulera-t-il ?
8. Que se passe-t-il après la décision sur la proposition de projet ?

Annexe 1- Liste des pays éligibles

Annexe 2 - Illustration du processus d'approbation de la CO2

1. QU'EST-CE QUE C'EST L'ÉDUCATION À VOIX HAUTE ?

Les partenaires de la société civile peuvent jouer un rôle formateur dans l'élaboration d'une politique d'éducation qui servira mieux un large éventail de communautés, en particulier les populations les plus vulnérables et marginalisées. Ils peuvent également contribuer à renforcer le soutien du public aux plans d'éducation à long terme du gouvernement et surveiller la manière dont le gouvernement respecte les engagements pris dans ces plans.

C'est à ce besoin que [L'Éducation à Voix Haute](#), le nouveau mécanisme de financement du plaidoyer et de redevabilité sociale du [Partenariat mondial pour l'éducation](#) vise à répondre. L'Éducation à Voix Haute est créée pour mettre les citoyens au centre du soutien aux initiatives de responsabilité, et pour favoriser des politiques et des pratiques plus inclusives. *L'Éducation à Voix Haute* soutient une plus grande implication de divers groupes de la société civile dans la construction de systèmes d'éducation solides et durables.

Avec une allocation globale de 55,5 millions de dollars US provenant du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), L'Éducation à Voix Haute est le plus grand financement au monde consacré au soutien du renforcement des capacités de la société civile et de son engagement dans les processus de politique éducative.

L'Éducation à Voix Haute fournit un financement pour aider la société civile à jouer un rôle actif et influente dans l'élaboration de la politique d'éducation afin de mieux répondre aux besoins des communautés, en particulier des populations vulnérables et marginalisées. Elle est financée par le PME et gérée par [Oxfam IBIS](#).

Le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) se consacre à la mise en place de systèmes éducatifs plus solides dans les pays les plus pauvres du monde afin de garantir un apprentissage de qualité, inclusif et équitable. Le PME réunit des gouvernements des pays en développement, des donateurs, des organisations internationales, la société civile, des organisations d'enseignants, le secteur privé et des fondations. Il est actif dans plus de 70 pays et a pour priorité de soutenir les pays fragiles et touchés par des conflits.

Le plan¹ stratégique quinquennal "PME 2020" comprend trois finalités et cinq objectifs pour soutenir la vision du partenariat, avec des rôles et des responsabilités clairs qui intègrent et favorisent la responsabilité mutuelle et la transparence dans la mise en œuvre du partenariat. Dans ce cadre, le PME encourage activement les organisations de la société civile à participer au partenariat, en permettant un dialogue politique inclusif et fondé sur des preuves, afin qu'elles puissent surveiller les plans et contribuer à assurer un contrôle démocratique de la politique de l'éducation.

L'Éducation à Voix Haute élargit le travail du PME avec la société civile et s'appuie sur les enseignements tirés du [Fonds de la société civile pour l'éducation \(FSCE\)](#). Depuis 2009, les coalitions nationales de l'éducation (qui font partie du réseau de la Campagne mondiale pour l'éducation) sont soutenues dans leurs efforts pour s'engager dans le suivi de la mise en œuvre des plans du secteur de l'éducation de qualité au niveau national.

¹ Pour plus d'informations, voir [le Plan Stratégique du PME 2020](#) et le [Cadre de résultats](#)

En 2019, le FSCE a lancé les deux premiers appels de fonds dans deux des trois flux de financement, CO1 et CO3 (voir ci-dessous).

La théorie du changement qui sous-tend le mécanisme de *l'éducation à Voix Haute* suppose que les réalisations de l'éducation ont plus de chances d'être atteintes lorsque la participation du public et la demande d'une éducation de qualité, équitable, inclusive, efficace et efficiente sont généralisées. *L'Éducation à Voix Haute* a pour objectif de renforcer les capacités des groupes civiques afin d'améliorer la responsabilité mutuelle du dialogue et du suivi des politiques éducatives et une plus grande diversité d'acteurs de la société civile. Augmenter la représentation effective de la société civile dans le dialogue politique institutionnel, améliorer la disponibilité des informations pertinentes pour permettre l'élaboration de réponses politiques plus éclairées et soutenir le plaidoyer pour faire progresser l'intérêt public dans l'éducation, tout cela comprend d'importantes stratégies pour aider à bâtir des systèmes d'éducation publique solides.

L'Éducation à Voix Haute a pour objectif général de "renforcer la capacité de la société civile à promouvoir les finalités du PME 2020 en matière d'apprentissage, d'équité et de systèmes plus solides, en améliorant la participation de la société civile, ses efforts visant à renforcer le plaidoyer et à assurer la transparence et une efficacité accrue de la politique éducative nationale et des processus de mise en œuvre".

L'élaboration de stratégies et d'activités par le biais du mécanisme de financement de *L'Éducation à Voix Haute* a conduit à l'articulation de trois flux de financement, ou "Composantes opérationnelles" (CO). Chaque CO met l'accent sur l'un **des trois objectifs**. La finalité de *L'Éducation à Voix Haute* sera réalisée à travers :

Objectif 1 (CO1) : Renforcer la participation de la société civile nationale à la planification de l'éducation, au dialogue sur les politiques et au suivi².

Cet objectif vise à améliorer la responsabilité interne des gouvernements envers leurs citoyens. La participation d'un large éventail de groupes de la société civile est essentielle pour empêcher les élites de s'accaparer des espaces politiques, assurer des débats et délibérations sains et faire en sorte que l'espace civique est inclusif même aux personnes traditionnellement dépourvues de pouvoir institutionnel. Des processus facilités pour assurer une participation équitable des groupes marginalisés qui sont souvent les moins aptes à participer en raison de contraintes de temps et de coûts d'opportunité, mais aussi des normes qui influencent leur pouvoir relatif et leur position dans la société.

Objectif 2 (CO2) : Renforcer le rôle de la société civile nationale dans la promotion de la transparence et de la redevabilité des politiques du secteur de l'Éducation et leur mise en œuvre

Cet objectif vise à garantir que les groupes de la société civile soient en mesure d'entreprendre un suivi stratégique à plusieurs niveaux de la politique de l'éducation et de la mise en œuvre du budget, d'utiliser les données factuelles générées pour formuler et appliquer des solutions politiques et des mécanismes de recours pertinents. Les groupes œuvrant sur la transparence, la gouvernance et d'autres secteurs, au nom de l'intérêt public, pourraient apporter des compétences précieuses, des stratégies créatives et des réseaux plus vastes pour la collecte et la diffusion d'informations, ce qui pourrait être utilisées pour renforcer la responsabilité en matière d'éducation. Par conséquent, *l'éducation à voix haute* cherche à diversifier l'éventail d'acteurs et la base

² Un appel à propositions dans le cadre de la CO1 a été lancé en Août 2019 et les requérants retenus ont lancé des projets en Janvier 2020

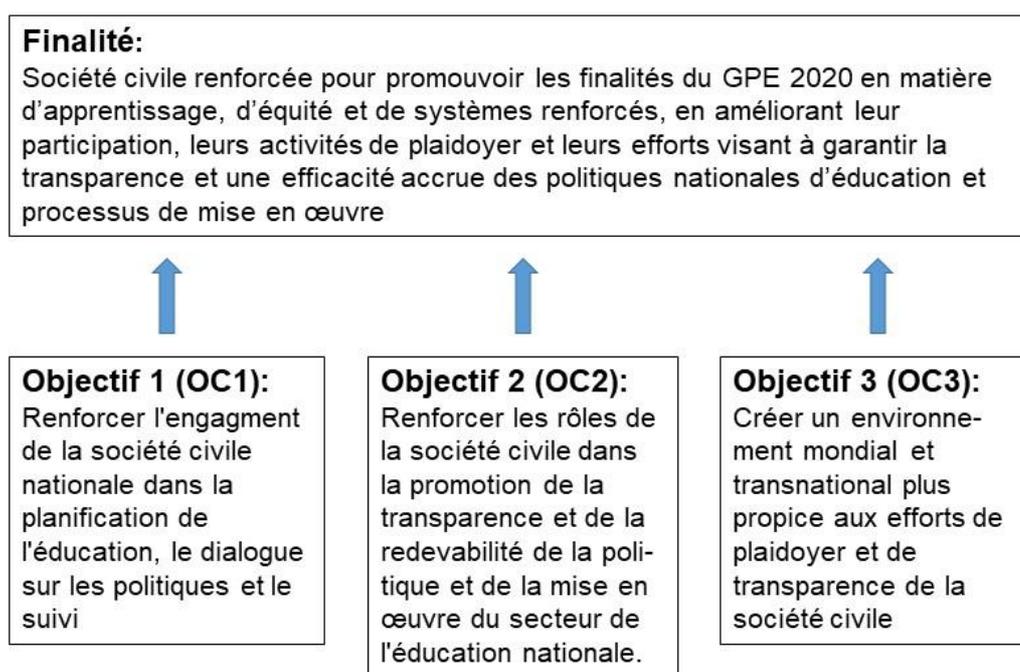
de données en contribuant à la mise en œuvre du principe de diversité en tant que moyen d'accroître la responsabilité et la transparence dans le secteur de l'éducation.

Objectif 3 (CO3) : Créer un environnement mondial et transnational plus solide, propice aux efforts de sensibilisation et de transparence de la société civile nationale³.

Ce troisième objectif vise à réunir des consortiums d'acteurs de la société civile afin de collaborer à des initiatives ou des campagnes transnationales ayant un impact sur les travaux du PME au niveau des pays, en particulier dans les domaines de l'efficacité de l'aide, du financement et des synergies intersectorielles. Ceci est important car, dans le système mondial actuel, de nombreuses conditions propices à la planification et à la mise en œuvre efficaces des politiques éducatives nationales dans les pays à revenu faible ou intermédiaire restent soumises à de puissantes influences générées en dehors de la sphère nationale.

Ensemble, ces objectifs rejoignent la théorie du changement du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), en particulier les objectifs 2 et 5, qui soulignent la nécessité de "soutenir la responsabilité mutuelle par le biais d'un dialogue et d'un suivi sectoriels efficaces et inclusifs" (objectif 2, au niveau des pays) et « bâtir des partenariats plus solides » (objectif 5, niveau mondial / transfrontalier).

Illustration de la finalité et des trois objectifs de L'Éducation à Voix Haute :



Cet appel à proposition concerne uniquement la CO2 : Renforcer le rôle de la société civile nationale dans la promotion de la transparence et de la redevabilité des politiques du secteur de l'Éducation et leur mise en œuvre. Oxfam IBIS a clôturé l'appel à propositions pour la CO1 en Octobre 2019 et l'appel à propositions pour la CO3 en

³ Un appel à propositions dans le cadre de l'CO3 a été lancé en Décembre 2019 et la sélection finale sera terminée en Avril 2020.

Janvier 2020. Outre le présent appel à propositions pour la CO2, d'autres appels au titre de la CO2 et de la CO3 sont prévus pour le second semestre 2020.

Stratégies de mise en œuvre de l'EOL

Une importante caractéristique de la conception de la stratégie et la mise en œuvre de l'EOL est l'accent mis sur l'apprentissage, le renforcement des capacités et la gestion adaptative tout au long des phases de planification et de mise en œuvre des composantes opérationnelles.

Dans les trois composantes opérationnelles, l'apprentissage est au cœur de la stratégie de mise en œuvre, qui met l'accent à la fois sur le renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre et sur l'apprentissage en tant que principe de gestion stratégique. Grâce à des approches adaptatives et contextuelles, et avec un objectif de durabilité, cela permettra de mettre l'accent sur le renforcement de la sensibilisation et de l'efficacité des activités.

Lorsque l'on travaille à la création de changements par le biais d'une redevabilité sociale et du plaidoyer accrus dans un contexte donné, une profonde compréhension de ce contexte est essentielle. La compréhension du contexte et des voies de changement spécifiques est le fondement de l'élaboration d'une théorie du changement claire montrant comment et pourquoi le changement souhaité est censé se produire dans ce contexte particulier.

Une analyse solide du contexte du problème d'éducation choisi devra inclure tous les aspects de la société, qu'ils soient sociaux, politiques, institutionnels, culturels et même environnementaux, qui auront une incidence sur la compréhension des processus et des voies de changement.

En outre, les contextes dans lesquels nous travaillons sont le plus souvent des systèmes complexes qui ne sont pas statiques mais plutôt en constante évolution sur un ou plusieurs paramètres. Par conséquent, il est essentiel d'être conscient des contextes changeants et de pouvoir s'y adapter pour qu'un projet reste efficace et pertinent. Une telle approche de gestion adaptative fait partie de la stratégie de l'éducation à voix haute et offre aux bénéficiaires de subventions de la société civile la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux circonstances et contextes changeants.

L'Éducation à Voix Haute a mis en place une approche de planification et de mise en œuvre délibérément progressive, investigatrice et flexible, organisée et opérationnalisée par des processus de gestion adaptative et un programme d'apprentissage. Cette approche met notamment l'accent sur l'apprentissage continu et le renforcement des capacités et garantit la flexibilité et les processus de gestion adaptative.

Il existe quatre approches et outils principaux pour mettre en œuvre le programme d'apprentissage soutenu par l'agent de subvention :

- Dans un premier temps, **l'Année Zéro** est introduite comme une opportunité de facilitation et de collaboration entre l'Agent de Subvention et le requérant dans la période entre la proposition et la soumission de la proposition complète (voir section 8).
- Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des **Plans d'Apprentissage** tout au long de la période de mise en œuvre. Les requérants doivent proposer des besoins d'apprentissage dans le cadre de leur proposition (voir section 6).
- Tous les bénéficiaires d'une subvention dans le cadre des CO1, CO2 et CO3 pourront bénéficier d'un soutien personnalisé de la part du **Partenaire**

- d'Apprentissage.** Les postulants peuvent proposer des partenaires d'apprentissage dans le cadre de leur proposition.
- Une Approche de **Collaboration en matière d'apprentissage** dans le programme d'apprentissage vise à renforcer le développement d'un partenariat mutuel entre les bénéficiaires de subventions, en mettant l'accent sur la durabilité à long terme.

Les crises pandémiques actuelles suivies par la propagation du virus COVID-19 constituent un exemple alarmant de changement de contexte. Selon l'UNESCO, plus de 156 pays⁴ ont procédé à des fermetures d'écoles à l'échelle nationale et plusieurs autres pays ont procédé à des fermetures d'écoles localisées touchant près de 1,5 milliard d'apprenants dans le monde. Il s'agit d'un changement immédiat, grave et profond du contexte dans l'ensemble du secteur de l'éducation et en même temps d'une situation d'urgence qui nécessite des solutions immédiates pour les nombreux enfants touchés, notamment les groupes marginalisés les plus vulnérables. Le changement de situation a également des implications critiques sur le travail de la société civile et risque sérieusement d'aggraver les inégalités dans l'accès des différents groupes à une éducation de qualité. Les objectifs et les finalités de *l'Éducation à voix haute* restent les mêmes, mais le nouveau contexte offre des possibilités de traiter de nouveaux types de problèmes et de nouvelles approches de mise en œuvre, par exemple en combinant les besoins immédiats avec des processus de redevabilité sociale et des outils de suivi innovants. L'approche flexible de l'Éducation à voix haute peut s'adapter à de telles stratégies et projets.

2. QUE PEUT ÊTRE FINANCÉ DANS CET APPEL À PROPOSITIONS ?

Le présent appel à propositions révèle de la **Composante opérationnelle 2** qui se concentre spécifiquement sur la redevabilité sociale et la transparence dans le secteur de l'éducation nationale.

Les stratégies de redevabilité sociale dépendent de la disponibilité d'informations pertinentes. Dans le secteur de l'éducation, de telles informations importantes pour garantir l'égalité d'accès à une éducation gratuite et de qualité et un dialogue politique fort pourraient porter sur les droits des citoyens, les droits spécifiques des personnes marginalisées, les questions liées au genre, les engagements du gouvernement, les dépenses, la qualité et la portée de l'éducation publique et l'utilisation de ces informations par les citoyens. Ces informations peuvent provenir de sources officielles ou être générées de l'extérieur, par exemple grâce à la participation et au suivi au niveau local de divers groupes de la société civile, d'organisations, de forums et de réseaux qui suivent les questions de préoccupations spécifiques. Pour renforcer et maintenir l'engagement des citoyens, l'information doit refléter les préoccupations des utilisateurs, être facile à comprendre et comporter des éléments clairs orientés vers l'action. C'est l'objectif de la CO2.

La **Composante opérationnelle 2 (CO2)** *Renforcer le rôle de la société civile nationale dans la promotion de la transparence et de la redevabilité des politiques du secteur de l'Éducation et leur mise en œuvre, et fournira un financement pour les projets dont les activités visent à :*

⁴ Fin Mars 2020

- **améliorer** la transparence, la participation et la responsabilité du dialogue politique dans le secteur de l'éducation ;
- **accroître** la disponibilité, les sources et la variété des informations pour formuler et mettre en œuvre des solutions politiques pertinentes ;
- **mobiliser** les citoyens en tant que détenteurs de droits pour qu'ils jouent un rôle actif dans le suivi de la mise en œuvre des politiques éducatives et dans le financement et utiliser ces informations pour responsabiliser les responsables à tous les niveaux

Les postulants à un financement de la CO2 doivent présenter la manière dont ils prévoient de contribuer au changement menant aux résultats de la CO2 de l'Éducation à voix haute. La proposition doit donc expliquer comment ils le feront :

- Assurer la collecte de données/preuves par les acteurs de la société civile, qui sont pertinentes pour les changements de politique et/ou le suivi de l'engagement du gouvernement et que celles-ci sont mises à disposition et utilisées dans le dialogue politique national (résultat de L'Éducation à Voix Haute 2.1)
- Renforcer le suivi à plusieurs niveaux et accroître les capacités des organisations de la société civile à mobiliser les citoyens, en particulier au niveau local, pour collecter des données stratégiques et/ou assurer le suivi des engagements du gouvernement. (Résultat 2.2 *L'Éducation à Voix Haute*)
- Mettre en place des collaborations d'apprentissage sur les données exploitables et sur la manière de transformer les informations en actions de sensibilisation (Résultat 2.3)

D'une manière générale, la proposition devrait avoir pour finalité de donner aux groupes de la société civile les moyens de suivre la mise en œuvre du budget et des politiques de l'éducation, en particulier au niveau local, et de permettre à ces groupes de la société civile d'utiliser les informations et les données dans le cadre du dialogue politique national et de renforcer ainsi la redevabilité sociale vers le haut.

La proposition devrait, dans la mesure du possible, aborder les points suivants (à développer dans la proposition complète) :

➔ **Identifier et définir un problème précis** à traiter dans le cadre du projet proposé. Ces problèmes pourraient concerner les stratégies de redevabilité sociale, les questions de transparence et pourraient porter sur des sujets de préoccupation thématiques spécifiques tels que :

- Le manque de sensibilisation des citoyens à leurs droits à l'éducation, à l'accès à l'éducation, etc.
- Les engagements du gouvernement, par exemple, se concentrer sur le degré de transparence du suivi et du contrôle des performances du gouvernement dans le secteur par les populations locales.
- Le manque de transparence ou de clarté dans les dépenses des budgets de l'éducation, le contrôle de l'attribution équitable des fonds.
- Les questions relatives aux groupes marginalisés, par exemple les problèmes spécifiques d'accès à l'éducation pour les groupes marginalisés, les questions relatives aux personnes handicapées, les questions bilingues, les questions spécifiques aux réfugiés, etc.
- Les questions liées au genre, notamment les mariages précoces, les grossesses d'adolescentes, la faible fréquentation scolaire des femmes pour des raisons culturelles ou politiques spécifiques ; le financement de l'éducation des filles.
- Les questions de qualité de l'éducation, la qualité du matériel éducatif.

- La diffusion de l'éducation publique et les problèmes d'accès.
- Les défis posés à l'éducation par les situations d'urgence et de conflit.

➔ **Fournir une voie claire vers le changement.** La proposition doit démontrer que le postulant a une bonne compréhension de la logique d'une approche du changement axée sur les résultats et qu'il comprend comment le changement se produit dans le contexte donné.

➔ Si nécessaire et si le projet le prévoit, le postulant doit pouvoir démontrer sa **capacité à entreprendre des activités de mobilisation sociale** telles que des campagnes de sensibilisation du public, des forums publics, des actions de proximité et l'organisation de la communauté pour une plus grande responsabilité démocratique, transparence et justice sociale.

➔ Démontrer qu'il y aura un **lien entre la stratégie prévue pour le projet et les processus politiques du secteur de l'éducation nationale**, y compris ([Revue sectoriel conjoint](#)) et LEG ([groupes locaux des partenaires de l'éducation](#))

➔ Démontrer une **compréhension profonde des questions liées au genre** (relations et disparités entre les sexes) et l'intégration des préoccupations liées au genre dans les stratégies et la mise en œuvre des activités.

➔ Démontrer des considérations **de portée géographique et sociale aux groupes "difficiles à atteindre"** (personnes handicapées, ménages dirigés par des femmes, groupes minoritaires, réfugiés et personnes déplacées).

➔ **Identifier les rôles des jeunes** dans les tactiques et les moyens d'accroître la transparence et la mobilisation sociale.

➔ Fournir une **compréhension claire des types d'informations nécessaires** et des pratiques potentielles pour aider à générer des informations - si elles ne sont pas disponibles. La proposition doit indiquer les méthodologies ou les approches possibles (par exemple, utilisation d'outils de redevabilité sociale tels que les audits sociaux, les fiches d'évaluation des services publics, la législation modèle sur l'égalité des sexes, l'indice du droit à l'éducation, les chartes de responsabilité, les enquêtes de suivi des dépenses publiques, les sondages d'opinion, etc.)

➔ Le postulant doit **démontrer une volonté d'apprendre**, d'expérimenter et d'innover, y compris des hypothèses sur la manière dont il mettra en œuvre une culture d'apprentissage et de pratique pour étudier le succès de sa stratégie.

Étant donné que des OSCs autres que ceux œuvrant dans le domaine de l'éducation, ainsi que des acteurs sociaux plus petits et non officiellement enregistrés peuvent faire partie d'une requête au titre du CO2 (voir section 3), il n'est pas nécessaire que l'expérience et les compétences approfondies pour les questions et approches énumérées ci-dessus soient pleinement en place au niveau de la proposition. Les domaines faibles peuvent être soutenus par l'agent de subvention et les partenaires d'apprentissage pendant une période d'année zéro dans le cadre de la finalisation d'une proposition complète. Toutefois, les besoins d'apprentissage y afférents doivent être clairement énoncés et expliqués dans la proposition.

Les activités du projet peuvent être nombreuses et variées, en rapport avec le problème identifié et choisi afin de chercher des solutions par des tactiques de transparence et de mobilisation sociale accrues. Vous trouverez ci-dessous une liste indicative d'activités

pour guider l'élaboration des propositions en tenant dûment compte du contexte et des conditions nationales.

- Renforcer la capacité des groupes de citoyens organisés et inclusifs à interpréter et à utiliser les informations, en particulier les organisations basées sur les membres ;
- Faciliter l'action collective des citoyens afin d'utiliser ces informations pour formuler des requêtes et/ou des solutions concrètes avec les prestataires de services et les gouvernements ;
- Exploiter les canaux ou plateformes existants ou en créer de nouveaux pour permettre aux citoyens de donner leur avis, de s'engager de manière constructive ou d'entreprendre des actions de recours auprès des prestataires de services ou des gouvernements ;
- Générer et utiliser des données probantes pour accroître l'engagement des citoyens dans le suivi ;
- Mener des recherches empiriques, des évaluations d'impact, organiser des événements et des activités d'apprentissage par les pairs qui permettront de générer et de partager des données probantes afin de mieux comprendre si, comment et dans quel contexte ces interventions contribuent à améliorer les résultats du développement, et dans quelle mesure ces approches peuvent être mises à l'échelle, institutionnalisées et maintenues dans le temps.
- Créer des opportunités pour combler le fossé des connaissances et mieux relier les activistes, les défenseurs et les praticiens de la redevabilité sociale axés sur le secteur au domaine de la transparence, de la participation et de la responsabilité ;
- Cultiver un apprentissage davantage basé sur la pratique et utiliser cet engagement pour informer les politiques nationales et leur mise en œuvre ;
- Évaluer les performances du gouvernement et l'utilisation du budget dans l'éducation et l'utilisation des approches de redevabilité sociale de manière à contribuer au but, aux objectifs et aux résultats de l'Éducation à Voix Haute ;
- Relever les défis posés par la crise de la pandémie de coronavirus et l'éducation dans les situations d'urgence en général (par exemple, et sans s'y limiter, des approches efficaces en matière de sensibilisation dans les situations d'urgence, des approches efficaces en matière de rétablissement pour soutenir le retour à un accès complet à l'éducation, les répercussions de la crise sur les perspectives à long terme de l'éducation des groupes vulnérables, les répercussions sur les résultats de l'apprentissage dans les années suivant la pandémie, etc.)

3. QUI PEUT POSTULER À CET APPEL À PROPOSITIONS ?

Le présent appel à propositions de la **Composante opérationnelle 2** apporte un soutien aux **Organisations de la Société Civile** dans le but de renforcer le rôle de la société civile, en particulier au niveau local, dans la promotion de la transparence, de la participation et de la responsabilité dans le dialogue politique et la mise en œuvre du secteur de l'éducation nationale.

L'appel vise à diversifier l'éventail des acteurs et la base de données dans le dialogue sur la politique de l'éducation. Les organisations éligibles comprennent donc un large éventail d'organisations telles que les syndicats, les groupes de femmes, les groupes de jeunes, les groupes minoritaires, les comités de gestion des écoles, etc.

Les organisations doivent être officiellement enregistrées pour pouvoir poser leur requête. Toutefois, d'autres types d'entités de la société civile sans statut

d'enregistrement formel peuvent participer au projet mais doivent travailler avec une organisation chef de file officiellement enregistrée pour avoir accès aux fonds.

Le projet doit cibler un problème clairement identifié dans un ou plusieurs pays partenaires du PME (voir l'annexe 1 pour une liste des pays éligibles).

Les sections nationales d'ONG internationales ne sont pas éligibles au titre de la CO2. Cela comprend les bureaux nationaux des ONGI, les membres affiliés, les membres de fédérations ou de confédérations et les organisations qui peuvent être enregistrées de manière indépendante mais qui sont soutenues de manière significative par une ONGI par le biais d'un accord d'affiliation ou d'association

Les organisations nationales qui reçoivent déjà des financements dans le cadre d'une autre ligne de financement de *l'éducation à voix haute* (CO1 ou CO3) ne sont PAS éligibles pour un financement CO2.

Les organisations membres des coalitions nationales de l'éducation dans les pays partenaires du PME peuvent demander un financement au titre de la CO2 si elles n'ont pas reçu de financement au titre de la CO1 ou de la CO3.

Pour pouvoir prétendre à des subventions de la CO2, les postulants doivent en outre satisfaire aux critères et aux lignes directrices d'éligibilité suivants ainsi qu'aux critères relatifs à ce qui peut être financé dans le cadre du présent appel, voir également les sections 2 et 4 :

- Être établi dans un pays éligible (voir l'annexe 1 pour la liste des pays éligibles).
- Être une seule organisation ou plusieurs organisations collaborant à un projet commun dans un ou plusieurs pays éligibles.
- Exister depuis au moins deux ans, ou le requérant principal (en cas de collaboration de plusieurs organisations) doit exister depuis au moins deux ans.
- Être une organisation officiellement ou légalement enregistrée ou, dans le cas d'une collaboration entre plusieurs organisations, travailler dans le cadre d'un protocole d'accord signé par les membres et une organisation légalement enregistrée en tant que requérant principal et bénéficiaire de fonds. Voir ci-dessous.

L'EOL invite un éventail varié d'OSCs à demander un financement CO2. Ainsi, les postulants ne doivent pas nécessairement travailler directement sur l'éducation, mais peuvent être des organisations de la société civile travaillant sur différentes questions pertinentes pour la transparence et la redevabilité sociale en relation avec le dialogue et la mise en œuvre de la politique nationale d'éducation.

L'EOL invite également d'autres types d'acteurs de la société civile que les OSCs officiellement enregistrées à accéder au financement de *l'Éducation à voix haute*. Toutefois, s'ils ne sont pas officiellement enregistrés, ces groupes doivent s'associer à une organisation chef de file répondant aux critères ci-dessus. Les exigences de base pour ces types de groupes sont les suivantes :

- Ils sont déjà constitués ou formés et ont déjà travaillé ensemble ;
- Ils doivent avoir un intérêt direct dans le problème de la redevabilité sociale et être motivés pour s'engager de manière durable à contribuer à la résolution du problème avec d'autres, y compris les acteurs gouvernementaux.

4. POUR QUEL MONTANT ET DURÉE DE FINANCEMENT EST-IL POSSIBLE DE POSTULER ?

La Composante opérationnelle 2 (CO2) de l'Éducation à voix haute accordera des subventions pour une période allant jusqu'à 36 mois entre 2020 et 2023. Toutes les requêtes doivent être budgétisées entre 450 000 et 1 200 000 USD ; les demandes dont le coût dépasse cette fourchette ne seront pas acceptées. Les demandes pour le CO2 de moins de 36 mois sont admissibles, mais les requêtes de moins de 24 mois ne seront pas prises en considération.

Le modèle de proposition comporte une section dans laquelle les requérants doivent fournir des chiffres budgétaires indicatifs. Il n'est pas prévu de fournir des chiffres budgétaires détaillés au stade de proposition, mais des chiffres budgétaires indicatifs doivent être fournis. Si une demande dépasse le stade de proposition, un budget plus détaillé et finalisé doit être fourni à la fin de la période de planification de l'Année Zéro.

5. COMMENT POSTULER ?

Tous les requérants admissibles seront invités à présenter une demande de financement. Les organisations et/ou groupes d'organisations multiples intéressés peuvent trouver d'autres informations en ligne à l'adresse www.Educationoutloud.org. Sur ce site, les requérants intéressés trouveront un lien pour s'inscrire ainsi un accès aux informations et aux modèles de proposition. Dans le cas d'organisations multiples présentant une demande commune, seul un membre de l'alliance doit s'inscrire en tant que requérant pour soumettre la proposition. Après s'être enregistré et avoir rempli les modèles, les documents doivent être téléchargés dans le système. Seules les demandes soumises par l'intermédiaire de votre page personnelle de requête seront acceptées.

Une demande de proposition se compose des trois documents suivants :

1. Proposition de projet (modèle renseigné)
2. Budget du projet
3. C.V. de 2-3 responsables clés de projet

Tous les documents doivent être téléchargés avant la Date Limite de dépôt des demandes et vous devez appuyer sur "Finaliser et soumettre la proposition" afin de terminer la procédure de demande. La date limite de requête est le **19 Juin 2020** (à 23 :59 TMG). Aucune demande ne sera acceptée après la date limite. Le téléchargement des documents peut prendre jusqu'à 20 minutes. Il est donc vivement recommandé aux requérants de compléter et de télécharger leur demande tôt afin d'éviter toute complication. En cliquant sur "Soumettre", vous recevrez un courriel confirmant que votre requête a été téléchargée dans le système. Les formats requis peuvent être téléchargés via la page web.

La proposition se compose uniquement des documents énumérés ci-dessus et tout autre document supplémentaire téléchargé ne sera évalué dans le cadre de la demande.

Si la note conceptuelle d'un requérant est sélectionnée pour passage à la phase suivante, le requérant sera également tenu de soumettre les formulaires d'auto-évaluation de diligence raisonnable et les autres documents requis avant de signer l'accord.

Si vous rencontrez des problèmes techniques lors de votre inscription en tant que postulant ou lors du téléchargement de la requête, vous prenez une capture d'écran et l'envoyez à info@educationoutloud.org à partir de la même adresse électronique utilisée pour l'inscription. Par suite, vous serez contacté pour un support technique.

6. QUE RECHERCHERONS-NOUS DANS LES NOTES CONCEPTUELLES ?

Les propositions de Notes conceptuelles qui satisfont aux critères généraux de financement et aux exigences de base seront évaluées et notées en fonction des domaines/sujets pondérés suivants. Le nombre maximum de points pour une demande est de 50.

Analyse du contexte (25 %)

Analyse claire et cohérente du contexte, y compris :

- Analyse du contexte (questions économiques, sociales, politiques, institutionnelles et culturelles) du problème d'éducation identifié pour lequel les efforts politiques locaux et nationaux peuvent constituer des scénarios de changement ou des facteurs d'influence importants. Cela devrait inclure les implications du coronavirus sur l'environnement opérationnel et la conception des programmes ;
- Analyse des relations contextuelles entre les arènes politiques locales et nationales pertinentes pour le projet, y compris les processus et le cadre politique national.
- Inclusion d'informations qualitatives et quantitatives dans l'analyse.

Description de la stratégie et de l'action du projet (25 %)

- Présentation claire de la logique stratégique prévue pour la théorie du changement du projet et la production des résultats attendus ;
- Qualité de la stratégie, y compris les types d'activités, la clarté des hypothèses et des preuves des changements ;
- Proposition réaliste, dans quelle mesure les résultats escomptés sont-ils susceptibles d'être atteints ;
- L'approche fondée sur les droits de l'homme qui sous-tend la stratégie du projet ;
- Prise en compte des questions de genre ;
- Durabilité (comment les avantages des interventions du projet se poursuivent après la fin du financement).

Pertinence du projet (20 %)

- Pertinence des interventions (comprend les points de vue et les intérêts des bénéficiaires et des parties prenantes concernées) ;
- Alignement sur l'objectif et les trois résultats du PME /Éducation à voix haute-CO2 ;
- Alignement sur l'ODD4 (cohérence avec les objectifs et les stratégies de l'ODD4) ;

Capacités organisationnelles pour la mise en œuvre du projet (15 %)

- Expérience dans les domaines d'intervention, (trajectoire organisationnelle dans l'éducation et les domaines pertinents, responsabilité sociale, influence sur les politiques, renforcement des partenaires, mobilisation des citoyens.
- Compétence technique disponible pour la mise en œuvre ;

- Dans le cas de propositions soumises par plusieurs organisations : Pertinence des organisations, y compris la stratégie d'inclusion des groupes locaux et/ou marginalisés.

Approche d'apprentissage (15%)

- La proposition démontre la reconnaissance des besoins et des stratégies d'apprentissage institutionnel pour l'apprentissage local et national, y compris les partenaires d'apprentissage et les collaborations d'apprentissage.
- La proposition comprend des stratégies de diffusion auprès des acteurs concernés du secteur de l'éducation et de partage des apprentissages et d'utilisation des collaborations et des partenaires d'apprentissage
- Comment est-il prévu de développer et d'inclure des stratégies de planification et de gestion adaptatives ?

7. COMMENT LE PROCESSUS D'ÉVALUATION SE DEROULERA-T-IL ?

ÉTAPE 1 : Toutes les propositions de projet reçues dans le délai imparti seront évaluées. Les propositions seront vérifiées par rapport aux critères généraux énoncés dans le document afin de confirmer l'éligibilité au financement et que tous les documents requis sont dûment complétés. Les propositions qui ne répondent pas aux critères généraux d'éligibilité au financement et aux exigences de base seront rejetées et ne seront plus examinées. Les postulants non retenus seront par conséquent informés.

ÉTAPE 2 : Les propositions de projet qui respectent les critères généraux et les exigences de base seront tout d'abord évaluées par les unités de gestion régionales (UGR) de l'agent de subvention qui attribueront une note à chaque proposition en fonction des critères et poids préétablis susmentionnés. Les comités de sélections régionaux indépendants (RISPs) évalueront et classeront les propositions de leur portefeuille respectif et soumettront les meilleures propositions à l'unité de gestion globale (UGG) de l'agent de subvention.

ÉTAPE 3 : Après le premier processus d'évaluation et de notation, l'unité de gestion globale examinera les commentaires relatifs à chacune des propositions de projet. L'unité de gestion globale identifiera les propositions de projets techniquement acceptables aux fins de financement tentera de parvenir à un équilibre de l'ensemble du portefeuille de propositions de projets. Ainsi, la liste finale des projets dont le financement est recommandé prendra en compte les régions géographiques, les pays fragiles/non fragiles, les questions thématiques et la taille des projets.

ÉTAPE 4 : Une fois que l'unité de gestion globale a créé une liste de projets équilibrées et recommandées, l'unité de gestion globale enverra les propositions de projet au panel de sélections indépendant global (GISP) afin qu'il évalue et approuve les projets qui passeront au processus de financement.

L'Éducation à Voix Haute espère être en mesure de communiquer les décisions du processus aux requérants au cours du quatrième trimestre de 2020.

8. QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LA DECISION SUR LA NOTE CONCEPTUELLE ?

Notes Conceptuelles Approuvées

Si une proposition est acceptée, le postulant devra passer un processus de diligence raisonnable avant qu'un accord de projet final puisse être signé.

Tous les postulants sélectionnés qui ont passé avec succès le processus de diligence raisonnable passeront à la phase suivante de la procédure de demande : "Année zéro".

Afin de soutenir les conditions permettant aux requérants d'être prêts à agir de manière adaptative pour atteindre les résultats escomptés, *l'Éducation à Voix Haute* utilise une approche délibérément progressive, investigatrice et flexible pour la planification et la mise en œuvre. Cette approche prend son point de départ dans l'opérationnalisation de l'Année Zéro.

L'Année zéro est une période pouvant aller jusqu'à 6 mois de soutien aux capacités - semblable à une phase de lancement et/ou à un processus de plan d'apprentissage axé sur l'élaboration d'une proposition complète et sur la capacité organisationnelle. Pendant cette période, Oxfam IBIS et les partenaires d'apprentissage travailleront avec le postulant retenu sur l'élaboration d'une proposition complète, une théorie solide du changement bien ancrée dans le contexte local et soutenant une approche d'apprentissage et de gestion de projet adaptative.

Pendant l'"Année Zéro", un soutien financier modeste peut être disponible pour les coûts institutionnels et de planification tels que :

- Entreprendre une évaluation de l'environnement de travail et de la production prévue de changement.
- Développer une théorie élaborée du changement en rapport avec le problème que l'on se propose de traiter.
- Entreprendre une évaluation organisationnelle qui servira de base au plan d'apprentissage afin de garantir des résultats à long terme.
- Établir des relations avec les partenaires et alliés clés pour augmenter la probabilité de succès.
- Renforcer les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.
- Tester les approches de défense des droits et de redevabilité sociale et finaliser le programme de travail dans une proposition finale, y compris les niveaux budgétaires et les activités.

Après l'"année zéro", le postulant soumettra une proposition complète aux unités de gestion de EOL, qui sera ensuite transmise au comité de sélection indépendant global pour approbation finale. Il n'y a aucune garantie qu'un postulant qui participe à l'"Année zéro" sera sélectionné pour un financement ultérieur. L'approbation d'un financement après l'"Année zéro" dépendra des progrès démontrés dans la réalisation des objectifs d'apprentissage convenus et de la volonté de l'organisation d'investir dans l'apprentissage ainsi que de la présentation d'une proposition complète satisfaisante.

Les postulants des propositions complètes approuvées seront ensuite invités à signer une convention de financement.

Après la signature de l'accord de financement, le requérant est responsable de la mise en œuvre du projet, de la réalisation des activités du projet et du suivi de l'atteinte des

résultats attendus. Il devra également recueillir les enseignements tirés et présenter à Oxfam IBIS des rapports financiers et narratifs sur l'avancement du projet.

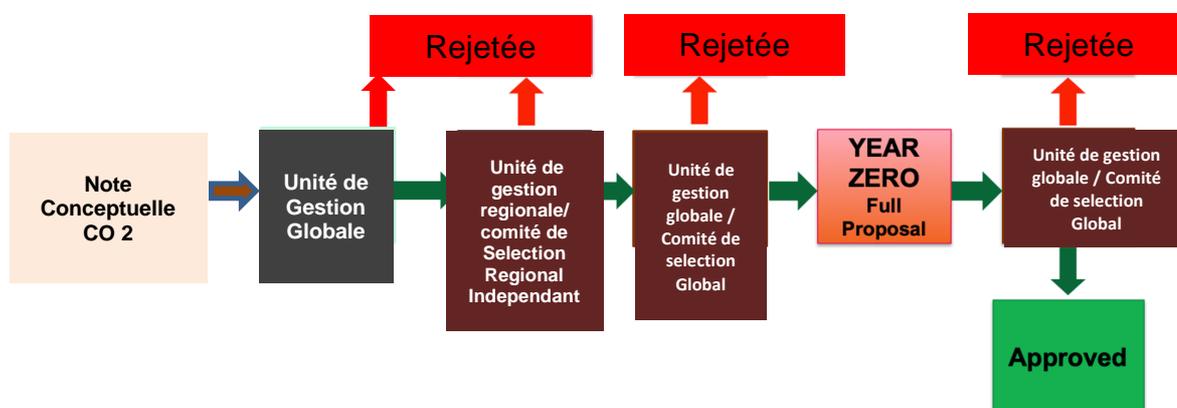
Notes Conceptuelles Rejetées

Les Notes conceptuelles qui n'ont pas abouti ne seront pas réévaluées. Les décisions du comité de sélection indépendant global sont définitives. Pour les notes conceptuelles qualifiées mais rejetées en raison d'un manque de fonds, *L'EOL* pourra partager ces propositions avec les bailleurs de fonds pertinents offrant des possibilités de financement comparables, à moins que les postulants ne souhaitent refuser cette option.

ANNEXE 1 - LISTE DES PAYS ÉLIGIBLES

Afghanistan	Bangladesh	Bénin
Bhutan	Bolivie	Burkina Faso
Burundi	Cabo Verde	Cambodge
Cameroun	République centrafricaine	Tchad
Comores	République Démocratique du Congo	République du Congo
Cote d'Ivoire	Djibouti	Dominique
Érythrée	Éthiopie	Eswatini
La Gambie	Ghana	Grenade
Guinée	Guinée- Bissau	Guyane
Haïti	Honduras	Kenya
République kirghize	RDP	Lesotho
Libéria	Madagascar	Malawi
Maldives	Mali	Mauritanie
Moldavie	Mongolie	Mozambique
Myanmar	Népal	Nicaragua
Niger	Nigeria	Pakistan
Papouasie-Nouvelle-Philippines	Philippines	Rwanda
Saint Lucia	Sainte-Lucie Saint-Vincent-et-Grenadines	Sao Tomé-et-Principe
Sénégal	Sierra Leone	Iles Salomon
Somalie	Soudan du Sud	Soudan
Tadjikistan	Tanzanie	Timor-Leste
Togo	Ouganda	Ouzbékistan
Vanuatu	Vietnam	Yémen
Zambie	Zimbabwe	

ANNEXE 2 - ILLUSTRATION DU PROCESSUS D'APPROBATION DE LA CO 2 :



Abréviations utilisées :

- CO2** – Composante Opérationnelle 2
- EOL** - Éducation à Voix Haute
- FSCE** - Fonds de la Société Civile pour l'éducation
- GISP** - Comité de Mondial de Sélection Indépendant
- JSR** - Examen Sectoriel Conjoint
- LEG** - Groupe Local d'Éducation
- OSC** - Organisations de la Société Civile
- PME** - Partenariat Mondial pour l'éducation
- RISP** - Comité de Sélection Régional Indépendant
- UGG**- Unité de Gestion Globale d'Oxfam IBIS
- UGR** - Unité de Gestion Régionale d'Oxfam IBIS